

# DES CAGES REFUGES

## POUR PROTÉGER LA FAUNE PISCICOLE

Auteur : J. Gilles



Vue partielle des aménagements de restauration effectués à la darse de Cheratte.

### RESTAURATION DES DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX

Le 31 juillet 2007, la Basse-Meuse liégeoise était polluée par deux insecticides provenant de la firme Chimac-Agriphar S.A., une pollution qui a provoqué la mort de plus de vingt tonnes de poissons. En vue d'obtenir la réparation des dommages, une plainte a été déposée par la Fédération Royale des pêcheurs à la ligne de la Basse-Meuse liégeoise, La Fédération des sociétés de pêche «Pêche et Loisirs» ainsi que la Maison wallonne de la pêche. Suite à ces actions, un dédommagement a pu être obtenu.

Une partie de ces indemnités a permis à la Maison wallonne de la pêche de lancer un projet intitulé «FEP Pisciflore Cheratte». Celui-ci s'inscrit dans le plan de restauration

des dégâts environnementaux subis lors de la pollution. Ce projet offre l'opportunité de protéger les populations piscicoles en Basse-Meuse liégeoise, milieu particulièrement soumis à la pression anthropique.

Ce projet d'une durée de deux ans et demi a pu voir le jour grâce au financement du Fonds Européen pour la Pêche, du Service Public de Wallonie et du Fonds Piscicole de Wallonie. Il poursuit plusieurs objectifs, l'un d'entre eux étant d'offrir des zones refuges pour les poissons contre la prédation exercée par les oiseaux piscivores.

### UN ANCIEN CHARBONNAGE AMÉNAGÉ EN ZONE DE FRAI

Si, à ce jour, la renaturation de la Basse-Meuse semble encore difficilement envisa-

geable, il subsiste néanmoins sur cette partie du fleuve quelques annexes hydrauliques où des interventions en faveur du milieu sont moins problématiques et où la mise en place de dispositifs visant à la protection et au développement de la faune piscicole n'entrave pas la navigation. C'est notamment le cas de la darse de Cheratte.

Au printemps 2013, l'ancien quai de chargement du charbonnage de Cheratte a été équipé d'un système de paniers métalliques sur lesquels ont été déposées des fascines pré-végétalisées. Après quelques semaines seule-

Gardons à l'intérieur et en périphérie des cages refuges installées à la darse de Cheratte.

Ponte de brèmes sur le substrat des frayères artificielles.

Paniers métalliques accueillant les fascines végétalisées.

Brocheton tapi parmi les racines des végétaux des fascines.

ment, le chevelu racinaire dépassait déjà sous les paniers métalliques. Cet enchevêtrement de racines a permis de constituer un milieu de développement idéal pour les larves et alevins. De jeunes brochets, perches et autres cyprins ont été observés sous ces structures. De plus, certaines racines présentes sous celles-ci ont même accueilli quelques œufs de brèmes.

Cet aménagement a été complété par des frayères artificielles fixes. Ces structures ont pour objectif de servir d'appoint au substrat de ponte naturel que représente la végétation adjacente. En 2013, ces structures ont accueilli des pontes de brèmes communes, de carpes communes ainsi que de carassins. En 2014, des pontes de perches ont été observées sur ces mêmes frayères.

### DES CAGES COMME REFUGES POUR LES ESPÈCES PISCICOLES MOSANES

Ce projet poursuit également un second objectif majeur : protéger les espèces piscicoles mosanes contre la prédation exercée par les oiseaux piscivores, et plus particulièrement contre le Grand Cormoran. Un dispositif de type «cages refuges à poissons» a récemment été testé dans des étangs en France et en Grande-Bretagne. Ces deux études ont mis en évidence l'efficacité de ces dispositifs. Une diminution significative du prélèvement de poissons par les Grands Cormorans a été mise en relation avec la présence de ces cages dans les plans d'eau.

Dans l'optique d'offrir une protection aux poissons de la Basse-Meuse, sept cages refuges du même type et d'un volume de 3,2 m<sup>3</sup> ont été placées dans la darse de Cheratte en 2013. Ces cages sont confectionnées à partir de treillis soudés de 6 mm. Afin d'éviter toute intrusion des oiseaux piscivores à l'intérieur des cages refuges, les mailles ont été subdivisées en deux à l'aide de fil de nylon tressé. D'une dimension de 15 cm sur 7,5 cm, les mailles permettent le passage des poissons dont la taille en fait des cibles privilégiées du Grand Cormoran tout en empêchant l'entrée du prédateur. Rappelons que le Grand Cormoran consomme principalement des poissons dont la taille varie de 10 à 20 cm.



Perches réfugiées dans une cage.



Les cages ont également servi de support de pontes pour des perches.

Chaque cage est recouverte d'une bâche attachée à la structure métallique afin de fournir une zone d'ombre attractive pour les poissons. Cette bâche recouvre environ deux tiers de la face supérieure de la cage.

Ce projet a pu voir le jour grâce au financement du Fonds Européen pour la Pêche, du Service Public de Wallonie et du Fonds Piscicole de Wallonie.



### LES CAGES REFUGES, UN RÉEL INTÉRÊT POUR LES POISSONS !

Des observations subaquatiques ont permis de mettre en évidence l'utilisation des cages refuges par la faune piscicole. Plusieurs espèces de poissons ont été observées à l'intérieur et en périphérie des structures. C'est notamment le cas de plusieurs brochets qui y trouvent un endroit favorable pour chasser leurs proies à l'affût. Les cages leur assurent également une protection face aux autres prédateurs. D'autres observations ont également révélé une importante fréquentation des alevins (perches, gardons...) à l'intérieur des cages. Les opérations de suivi réalisées montrent indubitablement une adaptation des poissons aux cages.

En 2014, ces cages refuges ont également été utilisées comme support de pontes par les perches.

D'autres structures du même type seront à nouveau installées dans la darse de Cheratte dans le courant de l'été 2014 afin d'augmenter les zones de refuges pour les espèces piscicoles. A découvrir dans un prochain article.

**PLUS DE 900 ARTICLES EN LIGNE** PECHEMANIA.com Dépot ouvert les vendredis de 10h à 20h  
13b Rue van deweyer 6040 Jumet  
☎ 0477.333.511

CARPE - TRUITE - CARNASSIER - COUP & ANGLAISE - MER



*Depuis spécialiste de la pêche*  
**PêcheMania**

**GARBOLINO CLASSIC MATCH 9M50 - 99 euro**



**SHIMANO SCIMITAR 11M50 - 239 euro**



**SHIMANO PERFECTION 11M50 - 299 euro**



TOP PRIX

**STRADIC 1500 ou 2500**

99 €



**AERNOS 1000**

89 €

**AERNOS 2500**

99 €

**AERNOS 4500**

109 €

**3 CANNES SHAKESPEARE BETA CARP**

3M60 / 2,5 lb - 70 euro



STATION LION

120 €

